Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

TRAVAIL DEMANDE

Management de l'équipe de sécurité incendie (3 thèmes à traiter) 30 points

IL VOUS EST DEMANDÉ :

1. En prévision d'un contrôle de l'inspection du travail, votre chef de service vous demande quelles sont les mesures de sécurité à mettre en œuvre par le chef de l'établissement pour assurer la sécurité dans l'entreprise ?

(6 points)

Documents à votre disposition : Sous dossier 3

Réponse

/ 6 points

EXAMEN : BP	**Spécialité :** AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . *E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.*					
Session 2008	Repère **D1**	Echelle	Durée **3 h**	Coef **4**	Folio 1/9
ACADEMIE DE NANCY-METZ			**SUJET – DOSSIER N° 2**		

2. En vue du rapport de l'inspection du travail, une pré visite du local de recharge des batteries des chariots élévateurs de l'établissement s'impose.

Lors de la mise en charge des batteries, la réaction d'hydrolyse provoque un dégagement d'hydrogène dans le local. L'hydrogène est un gaz explosif.

Votre chef de service vous demande quelles sont les mesures de sécurité à mettre en œuvre pour le local.

Documents à votre disposition : Sous dossier 3

Réponse **(12 points)**

3. De même, il vous demande de rendre conforme à la règle APSAD R4, le bâtiment abritant la maintenance. (12 points)

Documents à votre disposition : Sous dossier 4

Zone	Activité	Classe de feu	Superficie	Dotation de base
Secteur usinage			2800 m²	
magasin			420 m²	
Stockage en hauteur			250 m²	
bureau			320 m²	
réfectoire			75 m²	
vestiaire			120 m²	
atelier			280 m²	

/ 8 points

Protection complémentaire :	
Ensemble bureautique du bureau	
Armoire électrique	
Stockage en hauteur	

/ 2 points

Protection des activités particulières :	
Aire de stockage extérieur De cuivre et de stockage divers de 1150 m²	

/ 2 points

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE 30 points

IL VOUS EST DEMANDÉ :

A la demande du directeur votre chef de sécurité vous confie deux missions visant à optimaliser la sécurité du site et des interventions humaines.

M 1. **M1.1 +M1.2 + M1.3 + M1.4 = 20 (points)**

Il est envisagé de stocker 45 tonnes de cuivre (barres de 3 mètres de long section cylindrique de 50 mm) dans un local spécifique. Il vous précise que le lieu de stockage répond aux caractéristiques suivantes :

- **Superficie 480 m2 (longueur = 48 m – largeur = 10 m)**
- **Hauteur 5 m 20**
- **Les 4 murs sont en béton armé**
- **La couverture est faite de tuiles mécaniques sur charpente traditionnelle**
- **La lumière naturelle pénètre dans ce local par 8 fenêtres de toit, non manoeuvrables, en verre armé convexe faisant saillie sur la toiture dimensions (1 m 50 X 1 m 50)**
- **On pénètre dans ce local par une porte métallique double battant située en façade principale (2 vantaux de 1m40 de large sur 2 m 60 de haut)**
- **La façade arrière comporte une porte (1 m 10 X 2 m 00) bois plein avec serrure 3 points qui n'est manoeuvrable que de l'intérieur ce local est isolé de toute autre construction et il ne comprend aucune cloison interne.**

Il vous est donc demandé de procéder à une étude visant à installer en ce lieu spécifique un système de détection intrusion. Vous fournirez un document énumérant les équipements nécessaires pour répondre aux exigences « minimum » de la règle APSAD R 81 en terme de détection intrusion.

Vous devrez justifier vos choix. Le travail demandé sera articulé de la façon suivante :

Question M 1.1 : Déterminez le classement de ce bâtiment eu égard à son activité et aux marchandises stockées (3 points)

CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	JUSTIFICATIFS

/ 3 points

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE. *E1.A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.*					
Session	Repère **D1**	Echelle	Durée **3 h**	Coef **4**	Folio 5/9
ACADEMIE DE NANCY-METZ			**SUJET – DOSSIER N° 2**		

Question M 1.2 : Déterminez les exigences de surveillance, de pénétration et de mouvement.
(5 points)

EXIGENCES DE SURVEILLANCE	JUSTIFICATIFS

/ 5 points

Question M 1.3 : Exigences minimum de l'installation résultant des deux études précédentes
(5 points)

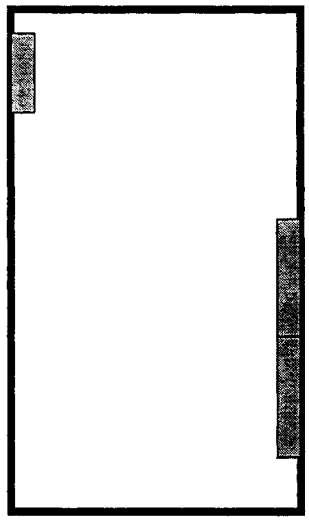
EXIGENCES MINIMUM DE L'INSTALLATION	JUSTIFICATIFS

/ 5 points

Question M 1.4 : Proposez un système de détection approprié au site (Matériel retenu – implantation et justification) **(7 points)**

MATERIEL	IMPLANTATION	JUSTIFICATION

/ 7 points



MAL 2. **10 points**

La montée en puissance de l'activité de la société UMBRELLA engendre de nombreux mouvements de personnels et de véhicules qui ont mis en évidence la nécessité de revoir les modalités de contrôle d'accès sur site.

Question M 2.1: Le système repose essentiellement sur un contrôle humain. Il vous est donc demandé de proposer un système de contrôle d'accès plus adapté à la situation actuelle.

Pour réaliser cette proposition vous êtes en possession des derniers chiffres reflétant les flux journaliers moyens :

- **284 personnels entrent et sortent chaque jour ils bénéficient d'un parking extérieur**
- **35 visiteurs étrangers au site se présentent à l'accueil**
- **42 mouvements de véhicules (poids lourds) sont enregistrés**
- **12 entreprises extérieures viennent sur site et pénètrent avec leurs véhicules professionnels.**

Votre proposition prendra en compte l'accueil des personnes et des véhicules.

/ 8 points

Tableau récapitulatif

Personnes ou véhicules	Moyens mis en oeuvre	Justificatifs
Employés		
Visiteurs ou ouvriers externes		
Véhicules de la société		
Véhicules externes		

/ 2 points

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.